



**Programme Bourgogne  
Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE +  
2021-2027**

**ORDRE DU JOUR**

**CONSULTATION ÉCRITE DU  
COMITÉ RÉGIONAL DE  
PROGRAMMATION DU  
05 AU 12 DECEMBRE 2025**





**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Synthèse programmation initiale**

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	3 123 249,20 €	579 334,51 €	18,55 %	5
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	1 250 000,00 €	500 000,00 €	40,0%	2
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	328 724,58 €	145 548,47 €	44,3%	1
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	476 763,28 €	124 381,45 €	26,1%	1
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	160 174,72 €	63 396,89 €	39,6%	1
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité				
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	182 163,32 €	81 973,49 €	45,0%	1
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain				
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	362 967,46 €	50 000,00 €	13,8%	1
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
						Total	5 884 042,56 €	1 544 634,81 €	
									12

# FEDER

## Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
  - Bourgogne Bois Industrie p9
  - A'TOUT BOIS p13
  - Auxois Morvan Bois Energie p17
  - AUD INNOV p21
  - E.C. ART p25
- Priorité 3 : synthèse p29
  - NEOLIA p31
  - OPH Territoire de Belfort p35
  - SESAM p39
  - Commune de Chalmoux p43
  - Fédération Dép des Chasseurs p47
- Priorité 5 : synthèse p53
  - Commune de Genouilly P55

## Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p59
  - Priorité 1 :
    - Bourgogne Granules Industrie p61
    - Bourgogne Granules Industrie p63

## Pour Information :

- Synthèse p67
  - Priorité 1 :
    - EST ACIERS INDUSTRIE p69
  - Priorité 3 :
    - CEN Franche-Comté p71
    - CEN Franche-Comté p75
  - Priorité 5 :
    - Ass Résidence St Loup p77



Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
1	1.3	1	BFC000643	Ligne de fabrication de bûchettes compressées	BOURGOGNE BOIS INDUSTRIE	579 296,40 €	55 149,01 €	9,52 %		2 785,71 €				521 361,68	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC002798	Acquisition d'un broyeur - Adhésion à un logiciel d'exploitation performant - Achat de modules de gestion	A'TOUT BOIS	808 000,00 €	161 600,00 €	20,00 %						646 400,00	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003018	Développement de l'activité bois de chauffage	AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE	518 066,80 €	103 614,00 €	20,00 %						414 452,80	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003546	ACQUISITION DE NOUVELLES LIGNES DE FABRICATION D'EQUIPEMENTS D'ACCES EN HAUTEUR	AUD INNOV	910 000,00 €	182 000,00 €	20,00 %						728 000,00 €	SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)
1	1.3	1	BFC003873	Programme de développement et d'innovation Cuisines Gaïo	E.C. ART	307 886,00 €	76 971,50 €	25,00 %						230 914,50 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
<b>Sous-total</b>			<b>5</b>			<b>3 123 249,20 €</b>	<b>579 334,51 €</b>		<b>- €</b>	<b>2 785,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 541 128,98 €</b>	
<b>Nombre de projets présentés :</b>					<b>TOTAL</b>	<b>3 123 249,20 €</b>	<b>579 334,51 €</b>		<b>- €</b>	<b>2 785,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 541 128,98 €</b>	



<b>Projet</b>	BFC000643 - Ligne de fabrication de bûchettes compressées
<b>Porteur de projet</b>	53876222000019 - BOURGOGNE BOIS INDUSTRIE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>15/06/2022</b> au <b>31/12/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>15/06/2022</b> au <b>31/12/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>579 296,40 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>55 149,01 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>21056 - Beire-le-Châtel</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

#### **Résumé du projet**

Investissement dans une ligne de production en vue de développer une activité complémentaire

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Bourgogne Bois Industrie (BBI) appartient au groupe Ducerf depuis 2012.

Situé à Beire-Le-Châtel à proximité de Dijon, au cœur d'un massif forestier en Bourgogne, cette unité de production complète parfaitement l'activité de 2ème transformation du bois.

BBI est spécialisé essentiellement dans la fabrication du carrelet en bois massif reconstitué, lamellé-collé, abouté toutes essences (carrelet chêne, hêtre, mélèze) destiné aux professionnels de la menuiserie, et depuis quelques années intègre aussi les panneaux.

Grâce à des outils performants et des services spécifiques, BBI a su imposer sa technicité et sa flexibilité face aux exigences du marché pour:

- optimiser le bois grâce à l'aboutage et la lamellation de toutes essences
- offrir à ses clients une gamme de produits standards ou sur-mesure en grandes ou petites séries
- valoriser les matières inexploitées grâce au collage à façon

Les procédés de transformation du bois génèrent, à tout stade, des pertes de matière appelées connexes. Ils se trouvent sous plusieurs formes, de la sciure en passant par les copeaux et les rognes.

Le développement des énergies renouvelables a dopé la filière bois énergie et l'intérêt pour le combustible s'est accru, notamment pour le chauffage domestique.

Une étude ADEME, publiée en 2018, montre la tendance favorable du marché de la bûchette compressée. Cette étude

révèle aussi que la production française de ce combustible pour un usage de chauffage domestique est bien inférieure à la consommation (65 000 tonnes produites contre presque 100 000 tonnes consommées).

Pour mieux valoriser ses connexes et répondre à cette demande du marché en combustible propre et performant, l'entreprise BBI souhaite installer une ligne de production de bûches compressées.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 10,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 9,52% et celle de la Région (par le biais d'une avance remboursable) à 0,48%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 55 149,01 €, représentant un taux de 9,52% d'une assiette s'élevant à 579 296,40€ HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			9,52	55 149,01
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			0,48	2 785,71
<b>Sous-total cofinanceur</b>				10,00	57 934,72
Bénéficiaire				90,00	521 361,68
<b>Coût total éligible</b>					<b>579 296,40</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Banderoleuse	11 920,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Extraction silo	31 544,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Raccordements	56 425,80
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Broyeur	75 080,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ligne de pressage	404 326,60
<b>Coût total du projet</b>		<b>579 296,40</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	521361.68
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



<b>Projet</b>	BFC002798 - Acquisition d'un broyeur - Adhésion à un logiciel d'exploitation performant - Achat de modules de gestion
<b>Porteur de projet</b>	51408528100020 - A'TOUT BOIS
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>26/07/2023</b> au <b>31/12/2024</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>26/07/2023</b> au <b>31/12/2023</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>808 000,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>161 600,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>25512 - Le Russey</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

#### **Résumé du projet**

Le projet présenté consiste en l'acquisition d'un broyeur performant visant à renforcer la compétitivité de l'entreprise. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'innovation, permettant d'améliorer la qualité des produits et d'élargir la clientèle sur un territoire géographique plus vaste, notamment dans les départements 25, 70 et 39.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 alinéa 6.1.1d pour les aides aux PME pour la période 2024-2026, conformément au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014. Le projet est porté par l'entreprise A'TOUT BOIS, spécialisée dans la transformation et la valorisation du bois, activité relevant du secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Cette PME, implantée au Russey dans le département du Doubs, opère en zone non classée en aide à finalité régionale (AFR).

#### **Profil de l'entreprise :**

L'entreprise A'TOUT BOIS, qui intervient principalement dans la fourniture de bois énergie pour les chaufferies biomasse, présente les caractéristiques suivantes : un effectif de 8 salariés, un chiffre d'affaires de 3 783 505 € et un bilan total de 2 219 837 €. Son activité principale consiste en l'exploitation et la transformation de bois forestiers, avec une clientèle composée à 90% de professionnels, dont 70% alimentent des chaufferies cogénération.

#### **Nature du projet :**

Le projet consiste en l'acquisition d'un broyeur automoteur à tambour, investissement correspondant au point 6.1.1d

du régime et permettant un changement fondamental du processus de production. Ces équipements visent à améliorer la capacité de valorisation des ressources forestières locales, notamment des branchages, tout en optimisant l'efficacité opérationnelle de l'entreprise.

**Santé financière :**

L'analyse financière des exercices 2023 et 2024 révèle une situation financière solide, avec des fonds propres représentant 58% du bilan, une trésorerie disponible de 1 595 704 € couvrant 2,44 fois les dettes à court terme, et un ratio de liquidité générale de 2,62. L'entreprise dispose par ailleurs d'une capacité d'emprunt importante, évaluée à 82%.

**Cadre réglementaire et aide publique :**

Le cadre réglementaire applicable autorise un taux d'aide maximum de 20%, correspondant au statut de petite entreprise confirmé de A'TOUT BOIS. Toutes les attestations requises de régularité fiscale et sociale ont été dûment fournies par le porteur de projet.

**Impact attendus :**

Les impacts attendus de ces investissements stratégiques incluent une augmentation de la production de 30 000 tonnes annuelles, un élargissement significatif de la zone d'intervention géographique, la création de 2 à 3 emplois, ainsi qu'une réduction notable des déchets de production grâce à une meilleure valorisation des ressources.

**Avis sur la demande d'aide !**

Au vu de l'ensemble de ces éléments et de la parfaite conformité du projet aux critères d'éligibilité, il est proposé d'attribuer une aide FEDER représentant 20% du montant total de l'investissement (montant initial duquel a été retranché les actifs incorporels non éligibles), soit 161 600 € sur un montant éligible de 808 000 €. Cette aide, qui respecte strictement les plafonds réglementaires en vigueur, contribuera de manière significative au développement stratégique de l'entreprise A'TOUT BOIS et à la modernisation de ses outils de production.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	161 600,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	161 600,00
Bénéficiaire				80,00	646 400,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>808 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition broyeur	808 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>808 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	646400.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



<b>Projet</b>	BFC003018 - Développement de l'activité bois de chauffage
<b>Porteur de projet</b>	89772580000014 - AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>18/08/2023</b> au <b>30/04/2025</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>18/08/2023</b> au <b>31/12/2024</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>518 066,80 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>103 614,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>21023 - Arnay-le-Duc</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

#### **Résumé du projet**

Le projet d'AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE vise à moderniser sa production de bois bûche par l'acquisition d'équipements industriels performants. L'entreprise investira dans un cribleur de bûches haut débit, une station de fente automatisée et une scie circulaire professionnelle, accompagnés d'un système d'aspiration centralisé.

Ces machines transformeront efficacement les purges de grumes et coproduits de scierie en bois de chauffage standardisé. Le cribleur garantira un calibrage précis, tandis que la station de fente optimisera le rendement. La scie circulaire de dernière génération augmentera la capacité de coupe avec précision. Tous ces équipements, choisis pour leur efficacité énergétique, seront alimentés par une installation photovoltaïque. Cette configuration technique augmentera la productivité tout en réduisant l'empreinte environnementale.

L'entreprise anticipe une hausse significative de la production et une qualité constante du bois bûche grâce à ces investissements. La modernisation s'accompagnera également de la création d'emplois spécialisés pour l'exploitation et la maintenance.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre des aides FEDER pour les PME, visant à améliorer la compétitivité par l'innovation technologique et l'efficacité énergétique. Les machines sélectionnées répondent aux critères d'éligibilité du programme.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur : Analyse complète du projet AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE :**

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime exempté de notification n°SA.111728 alinéa 6.1.c. pour les aides aux PME pour la période 2024-2026, conformément au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014. Le projet est localisé à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), en zone non classée en aide à finalité régionale (AFR).

**Profil de l'entreprise :**

AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE (AMBE), implantée à Arnay-Le-Duc, présente les caractéristiques suivantes :

- Effectif : 3 salariés (3 créations prévues)
- Chiffre d'affaires : 289 487 €
- Bilan total : 302 890 €

**Nature du projet :**

Le projet consiste en l'acquisition d'équipements industriels clés pour la transformation du bois : un cribleur de bûches, une station de fente et une scie circulaire. Ces investissements représentent une transformation fondamentale du processus productif, permettant une optimisation de la valorisation des coproduits de scierie sur le site d'Arnay-le-Duc.

**Santé financière (2023-2024) :**

L'analyse financière démontre une situation solide :

- Résultat net 2024 : 24 603 €
- Trésorerie disponible : 104 158 € (couvrant 1,64x les dettes à court terme)
- Ratio de liquidité générale : 2,19
- Taux de vétusté : 96% (équipements récents et performants)

**Cadre réglementaire et aides publiques :**

Taux d'aide maximum applicable : 20% (statut de petite entreprise confirmé). Toutes les attestations de régularité fiscale et sociale ont été fournies.

**Impacts attendus :**

Ces investissements stratégiques généreront une augmentation de la production de bois bûche (de 5 000 à 30 000 stères/an), une amélioration de la performance environnementale via l'autoconsommation d'énergie verte, une meilleure valorisation des coproduits de scierie, la création de 3 emplois (1 chef d'équipe et 2 opérateurs machines) et un développement de l'activité avec possibilité future de conditionnement en palettes.

**Avis sur la demande d'aide :**

Au vu des éléments présentés et de la conformité du projet aux critères d'éligibilité, je formule un avis favorable à l'attribution d'une aide FEDER représentant 20% du montant total de l'investissement, soit 103 614,00 €. Cette aide s'inscrit dans le respect des plafonds réglementaires pour les petites entreprises et contribuera au développement stratégique d'AMBE dans la filière bois-énergie, tout en participant aux objectifs régionaux de transition écologique et de création d'emplois locaux.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	103 614,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	103 614,00
Bénéficiaire				80,00	414 452,80
<b>Coût total éligible</b>					<b>518 066,80</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition cribleur de bûches	49 850,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Station de fente, scie circulaire et ensemble d'aspiration	468 216,80
<b>Coût total du projet</b>		<b>518 066,80</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	414452.80
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



<b>Projet</b>	BFC003546 - ACQUISITION DE NOUVELLES LIGNES DE FABRICATION D'EQUIPEMENTS D'ACCES EN HAUTEUR
<b>Porteur de projet</b>	34360346000027 - AUD INNOV
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>16/05/2022</b> au <b>30/10/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>16/05/2022</b> au <b>30/06/2026</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>910 000,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>182 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>71559 - Varennes-sous-Dun</b>
<b>Date comité de programmation</b>	<b>21/11/2025</b>
<b>Date décision Président</b>	<b>21/11/2025</b>

### Résumé du projet

Avec son projet ARQUS et l'investissement dans les nouvelles lignes de production, AUDINNOV a pour but de :

- Se positionner comme pionnier dans la fabrication de profils composites recyclables. Cette filière est aujourd'hui inexistante en France et cela permettra d'allier les problématiques éco-conception en remplaçant l'utilisation de matériaux énergivores
- Optimiser l'organisation globale de l'entreprise, en réduisant les coûts liés à l'achat et au transport des matières première.
- Réduire la production de déchets de fabrication en ne produisant que la quantité nécessaire à la fabrication de nos produits
- Développer la possibilité de revendre le surplus de production de fibres composites vers de nouveaux marchés français ou européens.
- Redynamiser l'innovation industrielle française en créant des savoir-faire et compétences qui seront propre à cette industrie.
- Relocaliser la production de tubes composites en créant de nouveaux emplois et en diversifiant les marchés.
- Ce projet collaboratif avec un Institut de Recherche permettra de développer les composites de demain dans une stratégie de recyclabilité de notre production.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Analyse complète du projet AUD INNOV :

L'opération s'inscrit dans le cadre du régime d'aide d'État aux PME exempté de notification sous le numéro SA.111728 alinéa 6.1.1.c. pour la période 2024-2026, conformément au règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°

651/2014 de la Commission européenne. Le projet est localisé sur la commune de Varennes-sous-Dun, dans le département de la Saône-et-Loire (71), une zone non classée en AFR (aide à finalité régionale).

**Profil de l'entreprise :**

AUD INNOV, implantée à Varennes-sous-Dun, présente les caractéristiques suivantes :

- Effectif : 33 salariés
- Chiffre d'affaires : 5 906 515 €
- Bilan total : 12 405 038 €

**Nature du projet :**

Le projet porte sur l'acquisition d'équipements de production destinés à moderniser les processus industriels d'AUD INNOV. Implantée à Varennes-sous-Dun, la société bénéficiaire de l'aide vise à compléter ses lignes de production avec de nouveaux moyens de fabrication, notamment pour la production de profils en fibres composites. Conformément au point 6.1 du régime d'aide, les dépenses éligibles concernent les investissements dans des actifs corporels et/ou incorporels liés à un changement fondamental du processus de production, permettant ainsi d'améliorer la compétitivité et de diversifier les compétences de l'entreprise.

**Santé financière (2023-2024) :**

L'analyse financière démontre une situation solide :

- Résultat net 2024 : 467 860 €
- Trésorerie disponible : 2 839 182 € (couvrant 1,45 fois les dettes à court terme)
- Ratio de liquidité générale : 2,35

**Cadre réglementaire et aides publiques :**

Le taux d'aide maximum applicable est de 20 % (statut de petite entreprise confirmé). Toutes les attestations de régularité fiscale et sociale ont été fournies, garantissant la conformité de l'entreprise. Le prévisionnel de subvention FEDER est conforme au plancher minimal fixé à 75 000,00 €, avec une demande de 182 000,00 €, représentant 20 % du coût total éligible de 910 000,00 €.

**Impacts attendus :**

Ces investissements stratégiques permettront à AUD INNOV de moderniser son outil de production, d'améliorer significativement sa productivité et de renforcer sa compétitivité sur le marché. L'opération contribuera également à la création de nouveaux emplois et à l'ouverture de nouveaux marchés, tout en intégrant des pratiques plus durables dans ses processus de fabrication.

**Avis sur la demande d'aide :**

Au vu des éléments présentés et de la conformité du projet aux critères d'éligibilité, je formule un avis favorable à l'attribution d'une aide FEDER représentant 20 % du montant total de l'investissement, soit 182 000,00 €. Cette aide s'inscrit dans le respect des plafonds réglementaires et contribuera significativement à la modernisation de l'outil industriel d'AUD INNOV, tout en participant aux objectifs régionaux de transition écologique et de création d'emplois locaux.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	182 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				20,00	182 000,00
Bénéficiaire				80,00	728 000,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>910 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Unités de transformation	87 469,60
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Logistique, contrôle	354 322,25
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ligne de production	468 208,15
<b>Coût total du projet</b>		<b>910 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	5.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	728 000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



<b>Projet</b>	BFC003873 - Programme de développement et d'innovation Cuisines Gaio
<b>Porteur de projet</b>	81098361900042 - E.C. ART
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>30/10/2023</b> au <b>30/06/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>30/10/2023</b> au <b>30/10/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>307 886,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>76 971,50 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>70308 - La Longine</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

#### **Résumé du projet**

L'opération consiste en un programme d'investissement innovant afin de permettre aux Cuisines Gaio de franchir un nouveau cap de développement. Ce programme d'investissements permet à l'entreprise de répondre à une logique d'innovation à plusieurs niveaux :

- Innovation nouveaux produits : logique de différenciation et de création de valeur ajoutée pour les revendeurs, synonyme également de marge supérieure pour l'entreprise.
- Innovation nouveaux marchés : grâce au rachat par EC ART, les cuisines GAIO ont désormais la possibilité de travailler au sein d'un groupe où d'autres sociétés sœurs travaillent sur le secteur de l'agencement. Elles ont des besoins produits dans le secteur de l'agencement et les cuisines GAIO contribuent à répondre aux besoins des nouveaux marchés par leurs investissements.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** Depuis 1930, les cuisines GAIO est une entreprise qui fabrique des ensembles de cuisine (entre 80 et 85% du CA) et des agencements intérieurs haut de gamme (entre 15 et 20% du CA). En 2015, l'entreprise revoit profondément son offre produits et supprime tous les modèles entrée de gamme pour se recentrer sur son cœur de métier : la cuisine décorative. Cette montée en gamme se poursuit en 2017 avec la sortie de produits modernes très techniques en matériaux nobles (bois massifs, placages etc.) qui n'ont pas d'équivalent sur le marché de la cuisine actuellement.

L'opération consiste en un programme d'investissement innovant afin de permettre aux Cuisines Gaio de franchir un

nouveau cap de développement. Ce programme d'investissements permet à l'entreprise de répondre à une logique d'innovation à plusieurs niveaux :

- Innovation nouveaux produits : logique de différenciation et de création de valeur ajoutée pour les revendeurs, synonyme également de marge supérieure pour l'entreprise.
- Innovation nouveaux marchés : grâce au rachat par EC ART, les cuisines GAIO ont désormais la possibilité de travailler au sein d'un groupe où d'autres sociétés sœurs travaillent sur le secteur de l'agencement. Elles ont des besoins produits dans le secteur de l'agencement et les cuisines Gaio contribuent à répondre aux besoins des nouveaux marchés par leurs investissements.

Ce programme d'investissement se matérialise en l'acquisition des équipements neufs suivants, pour un total de 307 886,00 euros HT.

- Ponceuse SCM
- Perceuse multibroches
- Presse à chaud / à plaquer
- Plaqueuse de chants
- Machine queue Aronde Omec
- Bennes à sciure
- Cabines vernis / peinture
- Corroyeuse 4 faces guillet

Ces nouveaux équipements permettront à la société d'être plus compétitive, de proposer de nouveaux produits innovants, conquérir de nouvelles parts de marché et ainsi passer un cap de développement.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS. 1.3. et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime n°SA 117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique est de 25% pour les moyennes entreprises ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention FEDER s'élève à 25% (76 971,50€) d'une assiette de 307 886€ HT.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 76 971,50€, représentant un taux de 25% d'une assiette s'élevant à 307 886€ HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	25,00	76 971,50
<b>Sous-total cofinanceur</b>				25,00	76 971,50
Bénéficiaire				75,00	230 914,50
<b>Coût total éligible</b>					<b>307 886,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Perceuse multibroches	4 500,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Machine à fabriquer des tiroirs en queue d'aronde	8 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Corroyeuse 4 faces	17 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Bennes de valorisation des sciures	18 932,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Cabine de vernis	21 454,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ponceuse SCM	28 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Presse à chaud	30 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plaqueuse de chants	180 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>307 886,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00

FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	230914.50
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
3	2.1	1	BFC009271	Performance énergétique de 80 logements sis 1-4 et 5-8 cité de la Baume à BESANCON	SA HLM NEOLIA	800 000,00 €	320 000,00 €	40,00 %		222 502,00 €				257 498,00 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC013201	Réhabilitation Energétique de 40 Logements à DELLE	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	450 000,00 €	180 000,00 €	40,00 %		120 000,00 €				150 000,00 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
		<b>Sous-total</b>	<b>2</b>			<b>1 250 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>342 502,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>407 498,00 €</b>		
3	2.1	2	BFC001972	Création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité	SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN (SESAM)	328 724,58 €	145 548,47 €	44,28%	65 744,94 €		51 686,25 €			65 744,92 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>328 724,58 €</b>	<b>145 548,47 €</b>		<b>65 744,94 €</b>		<b>51 686,25 €</b>		<b>- €</b>	<b>65 744,92 €</b>		
3	2.2	1	BFC006338	CREATION D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS DECHIQUEUTE AVEC RESEAU DE CHALEUR	COMMUNE DE CHALMOUX	476 763,28 €	124 381,45 €	26,09%	95 352,85 €		30 000,00 €	84 000,00 €		143 028,98 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>476 763,28 €</b>	<b>124 381,45 €</b>		<b>95 352,85 €</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>143 028,98 €</b>		
3	2.7	1	BFC006761	Projet de restauration de la continuité écologique par effacement d'un plan d'eau - site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières	FEDERATION DEP DES CHASSEURS	160 174,72 €	63 396,89 €	39,58%				96 777,83 €			- €	Auc - Aucun régime d'aide
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>160 174,72 €</b>	<b>63 396,89 €</b>		<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>96 777,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>5</b>			<b>TOTAL</b>	<b>2 215 662,58 €</b>	<b>833 326,81 €</b>		<b>161 097,79 €</b>	<b>342 502,00 €</b>	<b>81 686,25 €</b>	<b>180 777,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>616 271,90 €</b>	



<b>Projet</b>	BFC009271 - Performance énergétique de 80 logements sise 1-4 et 5-8 cité de la Baume à BESANCON
<b>Porteur de projet</b>	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 17/01/2024 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 17/01/2024 au 01/07/2026
<b>Coût total éligible</b>	800 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	320 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	0251 - Besançon

**Date comité de programmation : du 5 au 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### Résumé du projet

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, Néolia a inscrit sur sa feuille de route 2024 les deux bâtiments situés 1 à 4 cité de la Baume et 5 à 8 cité de la Baume pour effectuer des travaux de réhabilitation en performance énergétique. Les bâtiments se composent de 40 logements chacun, soit un total de 80 logements. Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, Néolia a inscrit sur sa feuille de route 2024 les deux bâtiments situés 1 à 4 cité de la Baume et 5 à 8 cité de la Baume pour effectuer des travaux de réhabilitation en performance énergétique.

Construit en 1956, cet ensemble est localisé de part est d'autre du boulevard Churchill.

Les bâtiments se composent de 40 logements chacun, soit un total de 80 logements.

Ces investissements vont améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire les consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,

- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 25

Altitude du projet : 315 m soit inférieure à 400 m

Cep initial

- Bâtiment 1 (40 lgts) : 216,60 kWhEp/m<sup>2</sup>an
- Bâtiment 2 (40 lgts) : 213,79 kWhEp/m<sup>2</sup>an

Cep projet

- Bâtiment 1 (40 lgts) : 64,4 kWhEp/m<sup>2</sup>an
- Bâtiment 2 (40 lgts) : 63,57 kWhEp/m<sup>2</sup>an

Gain énergétique

- Bâtiment 1 (40 lgts) : 152,2
- Bâtiment 2 (40 lgts) : **150,22**

Le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC avec 2 conventions :  
partie Etudes (22 502 €) + 1 convention partie Travaux (200 000€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 4 446 116,05

le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 13/4/2005)

La convention APL = convention du 12/7/85 + avenant 1 31/12/96 + avenant 2 4/9/98 + avenant 3 4/2/2000 + avenant 4 18/12/2000 + avenant 5 15/5/2001 + avenant 6 31/12/2001

- La convention CUS 2019-2024 (du 20/1/21)

- Le dernier rapport Ancols (de 21/7/23)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 433 254 €

Prêt CDC = eco prêt : 1 080 000€ + PAM : 1 267 754€

assiette éligible FEDER =

80 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit 80 x 10 000,00 € = 800 000,00 €

subvention FEDER par logement =

80 logements avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit 80 x 4 000,00 € = 320 000€ soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 320 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€, et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

#### BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

Le montant de FEDER proposé étant de 320 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 800 000€

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

### Ressources

Financeur	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	320 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		25,00	200 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2,81	22 502,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>			67,81	542 502,00
Bénéficiaire			32,19	257 498,00
<b>Coût total éligible</b>				<b>800 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	800 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>800 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	80.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	398.31
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	80.93



<b>Projet</b>	BFC013201 - Réhabilitation Energétique de 40 Logements à DELLE
<b>Porteur de projet</b>	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 29/07/2024 au 31/03/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 29/07/2024 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	450 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	180 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	90033 - Delle

**Date comité de programmation : consultation écrite du 5 au 12 décembre 2025**

**Date décision Président : 12 décembre 2025**

### Résumé du projet

Cette opération est située à DELLE au 6-8-10 et 14-16 Bld de Lattre de Tassigny. Le projet englobe 2 bâtiments et comprend 40 logements sociaux : 1er bâtiment 12 LLS et le 2ème : 28 LLS (TYPOLOGIE) . il a été construit dans les années 60. Ce sont les derniers bâtiments du quartier La Voinaie à être réhabilités.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

L'OPH du territoire de Belfort répond aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 25/9/25

La convention APL (convention du 28/12/1987 + avenant 1 du 31/12/93 + avenant 2 du 28/2/94 + avenant 3 du 17/4/95 + avenant 4 du 14/12/98 + avenant 5 du 11/2/00 + avenant 6 du 12/12/18 (expire en 2034)

- La convention CUS 2019-2025 + avenant de prorogation jusqu'au 30/6/2027

- Le dernier rapport Ancols n°2023-044 (de septembre 2024)

- L'extrait Kbis à jour au 02/09/2025 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Dijon précise la forme juridique : établissement public industriel et commercial) et son activité exercée (gestion et location de logements).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : 90

Altitude du projet : 390 m soit inférieure à 400 m

Cep initial kWhep/m<sup>2</sup>an =

-Bâtiment 6-8-10 (28 lgts) : 179,29

-Bâtiment 14-16 (12 lgts) : 210,42

Cep projet kWhep/m<sup>2</sup>an =

-Bâtiment 6-8-10 (28 lgts) : 79,76

-Bâtiment 14-16 (12 lgts) : 83,47

gain énergétique =

-Bâtiment 6-8-10 (28 lgts) : 99,53

-Bâtiment 14-16 (12 lgts) : 126,95

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC :

-effilogis travaux - 28 logements 6-10 bd de Tassigny: subvention de 76 000,00€

-effilogis travaux - 12 logements 14 bd de Tassigny: subvention de 44 000,00€

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 3 193 982,34

La convention APL (convention du 28/12/1987 + avenant 1 du 31/12/93 + avenant 2 du 28/2/94 + avenant 3 du 17/4/95 + avenant 4 du 14/12/98 + avenant 5 du 11/2/00 + avenant 6 du 12/12/18 (expire en 2034)

- La convention CUS 2019-2025 + avenant de prorogation jusqu'au 30/6/2027

- Le dernier rapport Ancols n°2023-044 (de septembre 2024)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation signée TFBP : 237 042,36 et 71 890,50€

Attestation signée CEE de 54 895 €

Contrats de prêt =

CDC = -éco prêt : 428 000,00€ + PAM : 2 299 016,00€ , soit un total de 2 727 016,00€

assiette éligible FEDER =

bonus matériaux biosourcés : isolation du plancher haut (laines de bois)

40 logements avec Cep ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m<sup>2</sup>an soit 40 x 10 000,00 € =

400 000,00 €

+1250€/logement au titre du bonus matériaux biosourcés (en laine de bois) : soit 400 000€ + 1250x40 =

400 000€ + 50 000€ = 450 000 €

Montant FEDER =

40 logements avec Cep ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m<sup>2</sup>an soit 40 x 4 000,00 € = 160 000,00 €

+500€/logement au titre du bonus matériaux biosourcés (en laine de bois) : soit 160 000€ + 500x40 =

160 000€ + 20 000€ = 180 000 €

180 000€ soit 40,00 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 180 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 180 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 450 000,00€

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	180 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		26,67	120 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>			66,67	300 000,00
Bénéficiaire			33,33	150 000,00
<b>Coût total éligible</b>				<b>450 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	450 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>450 000,00</b>

### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	40.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	Sans objet
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	233.09
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	17.47



<b>Projet</b>	BFC001972 - Création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité
<b>Porteur de projet</b>	20008477000011 - SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN (SESAM)
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>01/01/2021</b> au <b>30/04/2026</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>01/05/2023</b> au <b>30/04/2025</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>328 724,58 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>145 548,47 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>21603 - Semur-en-Auxois</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

#### **Résumé du projet**

La Maison de l'Eau et de la Biodiversité se veut être un bâtiment respectueux de l'environnement (répondant au label BEPOS Effinergie 2017 (E3C1)) , exemplaire sur la gestion de l'eau et l'économie d'énergie mais également offrir aux usagers un guichet UNIQUE de l'eau, véritable service de proximité pour les administrés avec des espaces de travail partagés. Enfin, cette maison est un lieu d'informations/éducations/animations en direction des scolaires, des usagers et des élus grâce à la création de plusieurs espaces pédagogiques dédiés à la protection de l'eau et de la biodiversité.

**Avis du service instructeur : Favorable**

**Motivation de l'instructeur :** La Maison de l'Eau se veut être un bâtiment respectueux de l'environnement, exemplaire sur la gestion de l'eau et l'économie d'énergie. Elle produira sa propre électricité via panneaux photovoltaïques, régulera sa température de façon autonome (ventilation double-flux) et récupérera l'eau de pluie pour les besoins sanitaires du bâtiment mais également pour l'entretien des véhicules (avec récupération des eaux souillées et bac à hydrocarbures) ainsi que des espaces verts.

Le choix de la construction s'est porté sur une construction compacte afin de répondre au label BEPOS Effinergie 2017 (E3C1). Des panneaux photovoltaïques permettront d'alimenter le bâtiment.

Un bâtiment BEPOS s'inscrit dans une démarche qui prête une attention égale aux matériaux qu'il mobilise qu'à leur impact environnemental. C'est pour cela que l'utilisation de matériaux biosourcés sera le plus favorisé notamment pour sa conception en ossature bois afin d'être exigeant sur la qualité de l'isolation, l'imperméabilité à l'air et la gestion des ponts thermiques. Des panneaux photovoltaïques permettront d'alimenter le bâtiment.

Parce qu'il faut être exigeants sur la qualité de l'isolation, l'imperméabilité à l'air et la gestion des ponts thermiques, le

pôle administratif et accueil du public, accueillant bureaux et espaces d'accueil du public, est ainsi construit :

- FACADES EN OSSATURE BOIS
- BARDAGE BOIS MASSIF
- ISOLATION EN LAINE DE BOIS
- PLANCHER HAUT R+0 : Charpente lamellée collée ou bois massif

Le porteur de projet est le SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN (21)

Opération portant sur la Création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité à Semur en Auxois (21)

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Toute personne morale de droit public ou privé, dont le siège se situe sur le territoire de l'Union Européenne. cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments démonstrateurs ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023

Porteur public, Syndicat mixte fermé

Résultat de la sélection (3ème vague de dépôts entre le 01/03/2023 et le 31/05/2023), comité réuni le 03/10/2023 : avis favorable

projet de construction : 100 points / 200

projet arrivé en 2ème position (pour la construction)

Performance : E3C1

2 EnR (PV + géothermie)

MBS 71 kg niveau 2

réemploi : plaques, plafond, sanitaires, portes

Système GTC

com : journée pose première pierre, accueil de professionnels, inauguration (élus, scolaires), presse, réseaux sociaux bois local (sub CRBFC bois local)

Capacité juridique et administrative :

Porteur public, Syndicat mixte fermé

Eligibilité temporelle :

Le dossier a été déposé le 25/05/2023, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,

date prévue de fin de l'opération le 30/04/2025

Travaux : 01/05/2023 au 30/04/2025

la période d'éligibilité court jusqu'au 30/04/2026

#### DEPENSES

Les dépenses prévisionnelles (travaux, maîtrise d'œuvre, SPS, CT,) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics et devis dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Le total du projet s'élève à 3 854 994.47 € HT ; une clé surfacique est appliquée afin d'exclure la partie louée à SUEZ : surface totale : 1 398 m<sup>2</sup>

Surface non louée : 882.85 m<sup>2</sup>

Soit 63.15 % d'éligible

Le coût total du projet (sur surface éligible) et le montant retenu au titre du FEDER est de 2 434 464.86 € HT (dont 2 207 058.36 de travaux).

Le montant de l'assiette éligible est la différence entre le total des investissements éligibles au FEDER et la solution de référence (réhabilitation classique) qui s'élève à 2 098 182.87 € HT (dont 1 902 188.90 de travaux).

Une pénalité de 25 % est appliquée sur le marché de MOE au regard des montants de l'acte d'engagement et de l'avantage ultérieur (346 540 eur HT), le marché aurait dû être passé selon une procédure formalisée. En raison d'un défaut de publication de l'avis de marché (irrégularité n°1 de l'annexe). Cette correction apparait proportionnée au regard des modalités alternatives de publicité mises en œuvre par le porteur.

Sur les 30 229.66 € HT de surcout éligible pour la MOE, est retiré 7 557.41, soit un surcout de 22 672.24 € HT

Le montant éligible s'élève donc à 328 724.58 € HT.

#### Commande Publique :

Les dépenses liées à l'opération ont fait l'objet d'achats de prestations et travaux.

- les travaux ont fait l'objet d'un MAPA (MAPA de travaux) : marché conforme

- la MOE d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre :

Le marché a été conclu selon une procédure adaptée. Conformément à l'article L.3 du CCP, l'acheteur doit respecter lors de la passation du marché, le principe d'égalité de traitement des candidats, en mettant en œuvre une procédure qui respecte la liberté d'accès et la transparence.

Au regard des montants de l'acte d'engagement et de l'avenant ultérieur (346 540 eur HT), le marché aurait dû être passé selon une procédure formalisée (seuil de 214 000 € HT en 2020). Ce manquement dans l'appréciation du besoin a entraîné une atteinte aux principes fondamentaux de la commande publique, notamment une restriction de la liberté d'accès au marché et un déficit de transparence, liés à l'absence d'une publicité complémentaire exigée dans le cadre d'une procédure formalisée.

Aussi, l'autorité de gestion, conformément à l'annexe de la Décision de la Commission établissant les lignes directrices pour la détermination des corrections financières en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics, décide d'appliquer une correction de 25 % sur les dépenses de MOE retenues, en raison d'un défaut de publication de l'avis de marché (irrégularité n°1 de l'annexe). Cette correction apparaît proportionnée au regard des modalités alternatives de publicité mises en œuvre par le porteur

- les autres dépenses, en dessous des seuils sont des achats de faible montant

#### RESSOURCES

Capacité financière : 80 % d'aide publique

Subventions de

- l'Etat (DSIL) : pour 499 517 € (sur une assiette de 2 497 584 €), soit 20 % (décision du 16/06/2023)

- département 21 : 500 000 eur sur une assiette de 3 180 000 € HT soit 15.72 % (convention 31/08/2022)

#### RESSOURCES :

Subvention sur assiette FEDER :

- l'Etat : 65 744.94 € soit 20 % (proratisé sur le total éligible)

- département 21 : 51 686.25 soit 15.72 % (proratisé sur le total éligible)

la part d'autofinancement minimum à respecter est de 20 % pour cette opération, ce seuil est respecté, taux d'autofinancement : 20 % (65 744.92 € sur une assiette de 328 724.58 € HT)

le FEDER intervient à hauteur de 44.28 % soit 145 548.47 €

Total aide publique sur le projet : 262 979.66 € (soit 80 %)

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	44,28	145 548,47
ETAT	Décentralisation et fonction publique			20,00	65 744,94
DEPARTEMENT	Côte-d'Or			15,72	51 686,25
<b>Sous-total cofinanceur</b>				80,00	262 979,66
Bénéficiaire				20,00	65 744,92
<b>Coût total éligible</b>					<b>328 724,58</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Maîtrise d'Oeuvre	211 285,82
240- Autres dépenses (à spécifier)	Investissement de référence en déduction (solution classique)	-2 098 182,87
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Mission de Coordination SPS	3 107,03
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	contrôle Technique du bâtiment	5 456,24
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité	2 207 058,36
<b>Coût total du projet</b>		<b>328 724,58</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m <sup>2</sup>	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq / an	



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC006338 - CREATION D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS DECHIQUETE AVEC RESEAU DE CHALEUR
<b>Porteur de projet</b>	21710075900018 - COMMUNE DE CHALMOUX
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 04/11/2023 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 12/06/2024 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	476 763,28 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	124 381,45 €
<b>Localisation du projet</b>	71075 - Chalmoux

**Date comité de programmation : du 05/12/2025 au 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### Résumé du projet

La commune de Chalmoux est actuellement engagée dans une démarche environnementale et d'économie d'énergie qui l'a conduite à une réflexion sur la problématique « chauffage » de plusieurs de ses bâtiments, actuellement alimentés pour certains par des chaudières fioul vieillissantes, pour d'autres avec de simples convecteurs électriques désuets.

Le projet concerne la construction d'une chaufferie biomasse dont l'implantation se fera sur un terrain communal proche des bâtiments alimentés par celle-ci (la mairie, les écoles, la salle des fêtes et trois logements privatifs) et facilement accessible pour les livraisons de combustible bois. Le bâtiment chaufferie comprendra une partie silo et une partie chaufferie avec deux chaudières d'une puissance de 75 kW chacune soit une puissance totale de 150 kW. Le réseau de chaleur, d'une longueur de 190 mètres linéaires, sera installé le long des bâtiments pour se connecter à une première sous-station alimentant la mairie, le logement du 1er étage, l'école maternelle. Une seconde sous-station alimentera la salle des fêtes communale et une troisième sous-station sera située à l'extrémité de la place de la salle des fêtes et alimentera la cantine scolaire, les écoles primaires et deux logements attenants.

**Avis du service instructeur : Favorable**

### Motivation de l'instructeur :

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Les indicateurs environnementaux prévisionnels sont les suivants :

TEP du programme : 19,8 TEP/an

Combustible bois valorisé : 66 tonnes/an

CO2 fossile évité : 41,57 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 35/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC.

Assiette éligible calculée : 476 763,28 €

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	26,09	124 381,45
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			20,00	95 352,85
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			6,29	30 000,00
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	17,62	84 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				70,00	333 734,30
Bénéficiaire				30,00	143 028,98
<b>Coût total éligible</b>					<b>476 763,28</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'œuvre	36 448,68
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux chaufferie bois	440 314,60
<b>Coût total du projet</b>		<b>476 763,28</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.15
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.13



<b>Projet</b>	BFC006761 - Projet de restauration de la continuité écologique par effacement d'un plan d'eau - site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières
<b>Porteur de projet</b>	77839580600038 - FEDERATION DEP DES CHASSEURS
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 15/07/2024 au 30/06/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 15/07/2024 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	160 174,72 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	63 396,89 €
<b>Localisation du projet</b>	39508 - Sellières
<b>Localisation du projet</b>	39555 - Vers-sous-Sellières

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### Résumé du projet

La Fédération des Chasseurs du Jura assure la gestion du site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières, propriété de la Fondation pour la Préservation de la Nature.

Le site comprend un étang de 4,5 hectares qui présente actuellement un impact significatif sur l'écosystème local : en plus de générer une augmentation significative de la température de l'eau du ruisseau, le plan d'eau constitue une entrave totale à la continuité écologique et sédimentaire. Bien que certains enjeux subsistent au droit de cet étang, les inventaires menés sur plusieurs années ont révélé une réduction significative de l'attrait écologique du site au cours du temps.

Ainsi, les dysfonctionnements globaux observés ont motivé l'élaboration d'un projet de restauration visant à restaurer la continuité écologique par la suppression de l'étang et le rétablissement d'un tracé naturel au cours d'eau.

Parallèlement, des efforts seront déployés pour maintenir les enjeux liés à l'étang en créant une mosaïque d'habitats aquatiques et humides dans l'ancien plan d'eau.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires institutionnels réunis lors des différents comités de pilotage. La concertation a permis de faire progresser le développement du projet en prenant en compte l'ensemble des enjeux du site. Les évolutions du projet ont été présentées et validées par l'ensemble des partenaires réunis.

## Avis du service instructeur : Favorable

**Motivation de l'instructeur :** La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura est une association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1976 qui a développé des missions de préservation des espaces naturels et plus particulièrement des milieux humides, par le biais de son pôle Habitats et Territoire. Elle gère ainsi plus d'une vingtaine de sites naturels (570 ha) sur lesquels elle développe des plans de gestion et des travaux de restauration des fonctionnalités écologiques, lorsque cela est nécessaire comme c'est le cas pour le site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières.

Le diagnostic initial du site du Vallon du Prélot révèle plusieurs problématiques majeures liées à l'étang. D'une part, la gestion complexe de l'étang a conduit, au fil des années, à un envasement généralisé, exacerbé par les apports de matières en suspension (MES) en provenance du bassin versant. En plus de générer une augmentation significative de la température de l'eau du ruisseau, le plan d'eau constitue une entrave totale à la continuité écologique et sédimentaire. Sur le plan écologique, l'attrait de l'étang pour la faune et la flore a significativement diminué au fil du temps. Les surfaces en habitats végétalisés se sont également fortement réduites.

Le présent projet vise donc à restaurer la continuité écologique en effaçant l'étang existant et en rétablissant le cours d'eau dans son tracé naturel. En parallèle, des mesures seront prises pour préserver les enjeux environnementaux associés à l'étang, notamment par la création d'une mosaïque d'habitats aquatiques et humides sur son emplacement initial.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la modification de l'existant, conformément à l'article L.181-23 du Code de l'environnement. Parallèlement, il s'intègre également dans le Contrat Seille (2023-2024), animé par l'EPAGE Seille et Affluents en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le projet a été élaboré en concertation avec les partenaires techniques et institutionnels lors de plusieurs comités de pilotage. Cette démarche participative a favorisé l'avancement du projet en tenant compte de tous les enjeux du site. Les différentes évolutions du projet ont été présentées et approuvées par l'ensemble des parties prenantes impliquées.

La stratégie de l'Union Européenne en matière de biodiversité pour 2030 est un plan global, ambitieux et à long terme visant à protéger la nature et à inverser la dégradation des écosystèmes. La stratégie vise à mettre la biodiversité de l'Europe sur la voie du rétablissement d'ici 2030 et contient des actions et des engagements spécifiques. Le programme FEDER 2021-2027 permettra l'accompagnement des maîtres d'ouvrage en Bourgogne Franche-Comté dont les projets permettront la protection et la restauration de la biodiversité. Il s'agit notamment d'intervenir pour la restauration des habitats de la faune et de la flore. Le projet de restauration de la continuité écologique par effacement d'un plan d'eau à Vers-sous-Sellières s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Les résultats attendus du projet sont multiples :

Restauration des fonctionnalités hydrologiques des milieux humides et aquatiques :

Le projet vise à rétablir un cours d'eau en équilibre fonctionnel avec les milieux humides adjacents.

Amélioration de la résilience face au changement climatique :

Le projet permettra de réduire la température de l'eau dans le cours d'eau, et permettra d'améliorer la capacité de stockage d'eau dans les sols du site.

Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire :

Le projet rétablira la continuité écologique et sédimentaire, permettant aux espèces piscicoles de se déplacer librement et aux sédiments de transiter naturellement le long du cours d'eau.

Développement de la mosaïque d'habitats du site :

Le projet favorisera la reconstitution d'une diversité d'habitats typiques des milieux humides et aquatiques.

Restauration et préservation de la biodiversité des milieux humides et aquatiques :

Les résultats attendus en termes de biodiversité incluent une diversification de la variété des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux, ainsi qu'une augmentation de leur densité.

Sensibilisation du grand public à la restauration et à la préservation des milieux humides et aquatiques :

Le plan de communication du projet vise à sensibiliser le public aux enjeux de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques, en soulignant l'impact potentiel des étangs implanté en barrage sur le cours d'eau. Plus largement, il vise à sensibiliser à la préservation de notre patrimoine naturel et à la biodiversité associée.

Communication, sensibilisation des publics

Le projet de restauration du site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières est un projet pilote d'ampleur qui doit s'accompagner d'un volet de communication de même envergure. Il prévoit la publication de lettres d'informations no-

tamment à destination des riverains, des sorties pédagogiques, des réunions publiques et la création de supports vidéo, dont un film documentaire. L'objectif de ce film est d'expliquer et de montrer les bénéfices de la restauration des milieux humides sur la ressource en eau et la biodiversité.

Principales actions :

\*vidéo informative et pédagogique de 5 à 7 minutes (nov-dec-2024)

\*vidéos courtes pour les réseaux sociaux

\*article(s) de presse

Cibles : public local, grand public, élus, partenaires techniques et financiers.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émergeant à l'objectif spécifique 2.7 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes.

Il répond aux attentes de l'appel à projets FEDER Biodiversité ouvert du 01/11/2023 au 30/06/2024 visant à améliorer la gestion, la restauration et la conservation des milieux naturels composant les trames de continuités écologiques (réseaux et corridors), la circulation des espèces, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité. Le projet porté par la FDC39 s'inscrit dans les actions 2 trame bleue liées aux travaux de restauration écologique des rivières

Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 01/11/2023 au 30/06/2024), comité réuni le 5 et 13/09/2024

Trame bleue (site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières)

- Projet portant sur une longueur de 100 fois ou plus la largeur du lit mineur : 10 pts/10

-Travail pour retrouver de la liberté dans le lit majeur (remaniement, espace de bon fonctionnement) : 10 pts/10

-Incorporation de bois mort avec un impact morphologique sur les berges (érosion...) dans le tronçon restauré : 10 pts/10

-Effacement : 10 pts/10

TOTAL = 40/40 soit 1er du classement

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 21/06/2024 dans le cadre de l'appel à projets FEDER biodiversité ouvert du 01/11/2023 au 30/06/2024

Opération non achevée au moment du dépôt (actes d'engagement non signés), travaux prévus s'achever en fin 2025  
Projet de restauration de la continuité écologique par effacement d'un plan d'eau - site du Vallon du Prélot à Vers-sous-Sellières , département du Jura (39), région Bourgogne-Franche-Comté

Commande publique

Il s'agit d'un Marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Encadrement communautaire

Opération sans dimension économique liée à la protection de l'environnement, instruite hors champ concurrentiel.

Indicateur

IRS01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration  
5,4 ha correspondant à l'actuel plan d'eau et à la queue de l'étang faisant l'objet de travaux de restauration

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

Travaux de restauration : 145171 € HT

Prestations : 4525 € HT (prise de vues et vidéos)

Option coûts simplifiés : forfait 7% sur l'ensemble des dépenses éligibles : 10 478,72 €

Total assiette éligible au FEDER : 160 174,72 €

#### Ressources

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 111 129 € sur un montant de dépenses retenues de 183 927 € soit rapportée à l'assiette FEDER : 96 777,83 €

(111129/183927)\* 160174,72

AERMC : 96777,83 € (60,42%)

FEDER : 63396,89 € (39,58%, plafond fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 160174,72 € (100%, déplafonnement autorisé pour les porteurs associatifs, cf. cahier des charges de l'AàP Biodiversité, partie 5 modalités financières)

Compte tenu de la qualité du projet porté par la FDC39, sélectionné et arrivé 1er des projets déposés dans la dernière vagues de dépôts (01/11/2023 au 30/06/2024), il est proposé une aide du FEDER pour 63 396,89 €, soit 39,58% d'une assiette de dépenses **éligibles de 160 174,72 €**.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	39,58	63 396,89
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		Auc - Aucun régime d'aide	60,42	96 777,83
<b>Sous-total cofinanceur</b>				100,00	160 174,72
Bénéficiaire				0,00	0,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>160 174,72</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Travaux de restauration de la continuité écologique et création d'une mosaïque d'habitats aquatiques	145 171,00
140- Dépenses de prestations externes	Prises de vues et réalisation de vidéos	4 525,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Frais indirect total trame bleue (7% des dépenses trame bleue)	10 478,72
<b>Coût total du projet</b>		<b>160 174,72</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	5.40



Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.2	4	BFC005495	Réhabilitation de l'ancienne école en MAM	COMMUNE DE GENOUILLY	362 967,46 €	50 000,00 €	13,78 %	107 731,00 €		33 750,00 €		136 800,00 €	34 686,46 €	Auc - Aucun régime d'aide	
<b>Sous-total</b>			1			<b>362 967,46 €</b>	<b>50 000,00 €</b>		<b>107 731,00 €</b>	- €	<b>33 750,00 €</b>	- €	<b>136 800,00 €</b>	<b>34 686,46 €</b>		
Nombre de projets présentés :			1			<b>TOTAL</b>	<b>362 967,46 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>107 731,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>33 750,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>136 800,00 €</b>	<b>34 686,46 €</b>	



<b>Projet</b>	BFC005495 - Réhabilitation de l'ancienne école en MAM
<b>Porteur de projet</b>	21710214400011 - COMMUNE DE GENOUILLY
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 30/06/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	362 967,46 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	50 000,00 €
<b>Localisation du projet</b>	71214 - Genouilly
<b>Date comité programmation :</b>	du 05 au 12/12/2025
<b>Date décision Président :</b>	12/12/2025

### Résumé du projet

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancienne école afin d'aménager une maison d'assistantes maternelles. Ce projet est structurant pour le village et répond à une demande des usagers.

### Avis du service instructeur : Favorable

**Motivation de l'instructeur :** Motivation : Cette opération s'inscrit sur la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et plus particulièrement sur la fiche -action "Renouvellement urbain en milieu rural".

La Direction de l'Aménagement du Territoire a été sollicité pour rendre un avis technique sur le dossier. Cette opération, portée en propre par la commune, vient compléter l'offre actuelle, son but étant de faciliter l'accès aux services de garde proposant des horaires plus larges en milieu rural. L'avis favorable figure dans la fiche jointe.

Le dossier ne rentre pas dans le cadre des régimes d'aides d'Etat car l'aide n'affecte pas les échanges entre états membres.

En effet il ne s'agit pas d'attirer des investisseurs étrangers. Le projet de Maison des assistantes maternelles est désireux d'apporter des services de proximité aux habitants de la commune rurale et n'est pas destiné à des clients étrangers.

Un avis de principe positif a été donné par la DAJA de la région BFC au regard d'une analyse et de la rédaction d'un argumentaire purement local. Cet argumentaire est annexé au dossier.  
L'opération n'est donc pas soumise aux règles d'incitativité.

- Concernant les dépenses, le coût global du projet est arrêté à 362 967,46 €.  
L'assiette éligible retenue pour le FEDER correspond au coût réel du projet, déterminé d'après les contrats pour les études, le contrat et la consultation pour la MOE et toutes les pièces justificatives concernant le marché Travaux.  
Le porteur public est soumis aux règles de la Commande publique.

Concernant le plan de financement, les dépenses ont été analysées :

Pour les Etudes (missions CT, SPS, et étude RT) :

Les contrats ont été fournis pour les missions CT, SPS et RT pour des montants respectivement de 3 340 €, 3 821,80 € et 1 800 € soit un coût total de 8 961,80 € HT.

Le porteur a bien fourni une attestation d'achats de faibles montants pour ces dépenses.

Pour le marché MOE :

La consultation de plusieurs entreprises a été réalisée par mail. Le contrat a été remporté par l'architecte Lionel NOCA pour un montant de 9 200 € HT.

Les deux autres devis des entreprises non choisies ont été fournis.

En ce qui concerne le marché de Travaux :

Il a été publié sur la plateforme ARNIA et également dans le Journal de Saône-et Loire. Le délai était suffisant pour répondre à la demande. Un RAO a bien été établi en respectant les critères d'attribution présents dans le RC. Le marché a donc été attribué aux mieux-disant et notifié lot par lot aux candidats retenus pour les 8 lots.

- A propos des ressources, la part d'autofinancement à 20,06 % pour un porteur public est respectée sur le coût total du projet (376 597,42 € HT).  
L'opération a bénéficié de deux cofinancements publics, de l'Etat pour un montant de 107 731 € HT sur une assiette de 359 102 € et du Département de Saône-et-Loire pour un montant de 33 750 € HT sur une assiette 125 000 €.  
Par ailleurs, la structure a reçu une subvention de la CAF soit 136 800 € d'aide forfaitaire.

En conclusion, un avis favorable est émis sur ce dossier pour une subvention FEDER de 50 000 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			13,78	50 000,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique			29,68	107 731,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			9,30	33 750,00
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	37,69	136 800,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				90,44	328 281,00
Bénéficiaire				9,56	34 686,46
<b>Coût total éligible</b>					<b>362 967,46</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de travaux	344 805,66
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Etudes et contrôles	8 961,80
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'œuvre	9 200,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>362 967,46</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	34679.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00



Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Programmation initiale : avis défavorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000907	Création d'une unité de granulation bois (71 - Saône-et-Loire)	BOURGOGNE GRANULES INDUSTRIE	670 000,00 €	67 000,00 €	10,00 %	Entreprise en cessation partielle d'activité
1	1.3	1	BFC001306	Construction et aménagement d'un atelier de production de granulés bois (71 - Saône-et-Loire)	BOURGOGNE GRANULES INDUSTRIE	1 564 291,95 €	156 429,00 €	10,00 %	Entreprise en cessation partielle d'activité
Nombre de projets présentés :					<b>TOTAL</b>	<b>2 234 291,95 €</b>	<b>223 429,00 €</b>		





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC000907 - Création d'une unité de granulation bois (71 – Saône-et-Loire)
<b>Porteur de projet</b>	90989705000011 - BOURGOGNE GRANULES INDUSTRIE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <b>17/02/2022</b> au <b>28/03/2025</b>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <b>17/02/2022</b> au <b>31/10/2024</b>
<b>Coût total éligible</b>	<b>670 000,00 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>67 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>71231 - La Guiche</b>

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### Résumé du projet

L'opération concerne la création d'une unité de production de granulés bois par la SAS Bourgogne Granulés Bois créée en février 2022 à la Guiche (71)

**Avis du service instructeur : Défavorable**

**Motivation de l'instructeur :** La SAS Bourgogne Granulés Industrie (BGI) a été créée en 2022. A l'issue de l'analyse des comptes de l'entreprise réalisé sur la base de l'outil dédié de l'AG, il est constaté un risque en termes de santé financière du porteur de projet. Le tableau « entreprise en difficulté » établi par la DGE aboutit à la qualification « d'entreprise en difficulté ».

BGI n'a pas souhaité transmettre les comptes 2024, actuellement l'entreprise est en cessation partielle d'activité. Dans ces conditions, un avis défavorable doit être émis dans le rapport d'instruction.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			10,00	67 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				10,00	67 000,00
Bénéficiaire				90,00	603 000,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>670 000,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ligne de production de granulés bois	670 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>670 000,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	60 3000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC001306 - Construction et aménagement d'un atelier de production de granulés bois (71 – Saône-et-Loire)
<b>Porteur de projet</b>	90989705000011 - BOURGOGNE GRANULES INDUSTRIE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 08/03/2023 au 01/07/2024
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 08/03/2023 au 01/03/2024
<b>Coût total éligible</b>	1 564 291,95 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	156 429,00 €
<b>Localisation du projet</b>	71231 - La Guiche

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### Résumé du projet

Construction d'un atelier de production de granulés bois

**Avis du service instructeur :** Défavorable

**Motivation de l'instructeur :** La SAS Bourgogne Granulés Industrie (BGI) a été créée en 2022. A l'issue de l'analyse des comptes de l'entreprise réalisé sur la base de l'outil dédié de l'AG, il est constaté un risque en termes de santé financière du porteur de projet.

Le tableauur « entreprise en difficulté » établi par la DGE aboutit à la qualification « d'entreprise en difficulté ».

BGI n'a pas souhaité transmettre les comptes 2024, actuellement l'entreprise est en cessation partielle d'activité.

Dans ces conditions, **un avis défavorable doit être émis dans le rapport d'instruction.**

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			10,00	156 429,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				10,00	156 429,00
Bénéficiaire				90,00	1 407 862,95
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 564 291,95</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Etude de structure	2 400,00
140- Dépenses de prestations externes	micro station	4 400,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Raccordement eau et téléphone	5 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Etude de sol	7 855,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Portes industrielles	15 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Portail et clôture du site de production	20 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Raccordement ligne haute tension	31 682,80
140- Dépenses de prestations externes	EC ingénierie	36 600,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Enrobé bâtiment de stockage produits finis	40 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Locaux sociaux	40 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Assainissement	46 600,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel électricité	50 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Stabilisation terrain	130 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Electricité	339 874,15
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Génie civil	361 000,00

010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Charpente couverture et bardage	433 880,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 564 291,95</b>

#### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	1407862.90
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**

**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000473	Augmentation de la compétitivité d'EST ACIERS	EST ACIERS INDUSTRIE	1 017 149,00 €	356 002,00 €	35,00 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses de 12 mois
3	2.7	1	BFC002476	Mise en oeuvre du Plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en 2023	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE	774 223,16 €	429 235,77 €	55,44 %	Modification du SIRET
3	2.7	1	BFC004572	Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux sur des pelouses à enjeu au niveau de la biodiversité	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE	117 876,98 €	58 482,41 €	49,61 %	Modification du SIRET
5	5.2	4	BFC003403	UN TIERS LIEU POUR TOUS "Vivre Ensemble"	ASSOCIATION RESIDENCE SAINT LOUP	597 258,74 €	300 000,00 €	50,23 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses
Nombre de projets présentés :			4			TOTAL	2 506 507,88 €	1 143 720,18 €	





## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC000473 - Augmentation de la compétitivité d'EST ACIERS
<b>Porteur de projet</b>	38121255400020 - EST ACIERS INDUSTRIE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <a href="#">11/10/2022</a> au <a href="#">31/12/2026</a>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <a href="#">17/10/2022</a> au <a href="#">17/10/2025</a>
<b>Coût total éligible</b>	<a href="#">1 017 149,00 € HT</a>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<a href="#">356 002,00 €</a>
<b>Localisation du projet</b>	25228 - Étupes

**Date comité de programmation** : [12/12/2025](#)

**Date décision Président** : [12/12/2025](#)

### Résumé du projet

EST ACIERS est une PME située à Étupes (25460) spécialisée dans le négoce et le pré-usinage de d'acières spéciaux de métaux non ferreux, de plastiques industriels, de produits tubulaires.

Afin de continuer de se développer, l'entreprise a conçu un plan d'investissements industriels qui a pour but de lui permettre de se moderniser et ainsi de gagner en compétitivité, en capacités de production, de se positionner sur de nouveaux marchés et de réduire son empreinte environnementale.

Ce projet vise à maintenir une activité clé pour les entreprises implantées sur le territoire, de permettre à EST ACIERS d'assurer son développement sur les prochaines années et de proposer à ses clients de nouvelles opérations de production.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur** : avis favorable de report de 12 mois de la date d'éligibilité des dépenses (passant du [31/12/2025](#) au [31/12/2026](#)) au regard de la situation économique nationale

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	35,00	356 002,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				35,00	356 002,00
Bénéficiaire				65,00	661 147,00
<b>Coût total éligible</b>					<b>1 017 149,00</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Fraiseuse horizontale CN	317 149,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Centre d'usinage CN	700 000,00
<b>Coût total du projet</b>		<b>1 017 149,00</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	5.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	661147.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00



## FICHE PROJET 2021-2027 AVENANT 1



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC002476 - Mise en oeuvre du Plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en 2023
<b>Porteur de projet</b>	39211387400060 - CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2024
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2023 au 30/06/2024
<b>Coût total éligible</b>	774 223,16 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	429 235,77 €
<b>Localisation du projet</b>	025 - Doubs070 - Haute-Saône039 - Jura090 - Territoire de Belfort
<b>Date du Comité de programmation initiale</b>	<b>13/12/2024</b>

**Date comité de programmation de l'avenant 1** : 12/12/2025

**Date décision Président** : 12/12/2025

### Résumé du projet

L'objectif de ce projet et de permettre au Conservatoire d'espaces naturels de mener les actions de gestion, de restauration et de conservation des milieux naturels en 2023, conformément aux objectifs du Plan d'action quinquennal 2020-2024 commun avec le CEN Bourgogne, validé conjointement par l'État et la Région. Ces actions répondent aux axes 3 et 4 de l'appel à projet Biodiversité du FEDER.

Concernant l'axe 3, il s'agit d'actions menées sur des sites en maîtrise foncière et d'usages du Conservatoire, donc protégés et gérés par le Conservatoire :

- rédiger ou évaluer des documents de gestion
- mettre en oeuvre études, animation, travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle prévus dans le plan de gestion
- mener des interventions portant sur une espèce ou un milieu
- réaliser des études préalables à des actions de restauration
- de créer des supports de diffusion et de communication, notamment panneaux et fiches sites

Concernant l'axe 4, il s'agit tout d'abord de mener des actions transversales :

- Pour la gestion et l'organisation générale du troupeau Conservatoire afin d'intervenir sur le restauration et la fonctionnalités des réseaux de sites
- Pour l'élaboration et le déploiement du programme annuel d'animations sur des sites du CEN.

Il s'agit également de d'animer des stratégies ou des programmes « milieux naturels » tel que :

- Pôle Milieux humides BFC
- Programme régional Pelouses BFC
- Plan d'actions Tourbières

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :** avenant 1 : modification du SIRET de l'association suite à un déménagement (change-  
ment également d'adresse)

nouveau SIRET : 392 113 874 00060

nouvelle adresse : Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté - 4 chemin du fort de brégille 25000 BE-  
SANCON

**PLAN DE FINANCEMENT**

Avance à verser pour le fonds européen : NON

**Ressources**

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	55,44	429 235,77
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	12,77	98 874,18
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	1,88	14 565,29
DEPARTEMENT	Jura		Auc - Aucun régime d'aide	2,49	19 277,47
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	15,43	119 483,28
COMMUNES	BEURE		Auc - Aucun régime d'aide	0,30	2 337,92
COMMUNES	DAMBELIN		Auc - Aucun régime d'aide	0,03	249,01
EPCI	CC des 4 rivières		Auc - Aucun régime d'aide	0,08	635,57
EPCI	CC des Monts de Gy		Auc - Aucun régime d'aide	0,26	1 974,84
EPCI	CC Pays de Lure		Auc - Aucun régime d'aide	0,21	1 660,81
EPCI	CC Val Marnaysien		Auc - Aucun régime d'aide	0,07	571,72
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	11,02	85 357,30
<b>Sous-total cofinanceur</b>				100,00	774 223,16
Bénéficiaire				0,00	0,00

<b>Coût total éligible</b>					<b>774 223,16</b>
----------------------------	--	--	--	--	-------------------

#### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Personnels directement liés à l'opération	553 016,54
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Coûts éligibles restants 40 % frais personnels	221 206,62
<b>Coût total du projet</b>		<b>774 223,16</b>

#### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	



<b>Projet</b>	BFC004572 - Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux sur des pelouses à enjeu au niveau de la biodiversité
<b>Porteur de projet</b>	39211387400060 - CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2023 au 30/04/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	117 876,98 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	58 482,41 €
<b>Localisation du projet</b>	039 - Jura
<b>Date du Comité de programmation initiale</b>	22/11/2024
<b>Date du Comité de programmation de l'avenant 1</b>	18/04/2025 (modification du cofinancement CRBFC + autofinancement)

**Date comité de programmation de l'avenant 2** : 12/12/2025

**Date décision Président** : 12/12/2025

#### Résumé du projet

1 - Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux sur les pelouses sèches de la Réserve naturelle régionale de la Côte de Mancy (39) et installation d'équipements pour encadrer l'accueil du public

2 - Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux sur les pelouses sèches de Sur la Roche à Doucier et sur les pelouses du Revermont à Gizia Sur la Roche :

Les actions de réouverture suivies d'entretien permettent à la trame orange (SRADDET Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), constituées de pelouses sèches, de préserver de nombreuses espèces à enjeux inféodées à ce milieu naturel.

**Avis du service instructeur** : Favorable

**Motivation de l'instructeur** : avenant 2 : modification du SIRET de l'association suite à un déménagement (change-  
ment également d'adresse)  
nouveau SIRET : 392 113 874 00060

nouvelle adresse : Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté - 4 chemin du fort de brégille 25000 BE-SANCON

#### PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

#### Ressources

Finisseur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	49,61	58 482,41
DEPARTEMENT	Jura			7,15	8 426,35
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			20,77	24 478,93
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse			20,02	23 600,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				97,55	114 987,69
Bénéficiaire				2,45	2 889,29
<b>Coût total éligible</b>					<b>117 876,98</b>

#### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux - GIZIA	28 416,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux - DOUCIER	28 986,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de réouverture et d'équipements pastoraux - MANCY	52 763,40
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Taux forfaitaire coûts indirects	7 711,58
<b>Coût total du projet</b>		<b>117 876,98</b>

#### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	3.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	30.53



## FICHE PROJET 2021-2027



Cofinancé par  
l'Union européenne

<b>Projet</b>	BFC003403 - UN TIERS LIEU POUR TOUS "Vivre Ensemble"
<b>Porteur de projet</b>	77865435000033 - ASSOCIATION RESIDENCE SAINT LOUP
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du <a href="#">10/07/2023</a> au <a href="#">31/03/2027</a>
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du <a href="#">10/07/2023</a> au <a href="#">31/03/2026</a>
<b>Coût total éligible</b>	<b>597 258,74 € HT</b>
<b>Montant de l'aide UE</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>89055 - Brienon-sur-Armançon</b>

**Date comité de programmation** : [12/12/2025](#)

**Date décision Président** : [12/12/2025](#)

### Résumé du projet

Pour cause de retard dans les travaux, le porteur de projet demande à prolonger la date de fin d'opération du 31/10/2024 au 31/03/2026, et la date de fin d'éligibilité du 31/10/2025 au 31/03/2027.

**Avis du service instructeur** : [Favorable](#)

**Motivation de l'instructeur** : La modification n'ayant pas d'impact sur le montant FEDER, le service instructeur propose de valider cette demande de modification. Par cohérence, la date de fin d'éligibilité des dépenses est également prolongée du 31/10/2025 au 31/03/2027.

La modification n'a pas d'impact sur le montant de l'aide FEDER.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : **NON**

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	50,23	300 000,00
<b>Sous-total cofinanceur</b>				50,23	300 000,00
Bénéficiaire				49,77	297 258,74
<b>Coût total éligible</b>					<b>597 258,74</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Réhabilitation du bâtiment	597 258,74
<b>Coût total du projet</b>		<b>597 258,74</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0,00



# FSE +

## Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p81
  - CCI Région Bourgogne-Franche-Comté P83





Consultation écrite du 05 au 12 décembre 2025	<b>Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura</b> <b>FEDER-FSE+ 2021-2027</b>																									
<b>Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"</b>																										
<b>Programmation initiale</b>																										
Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide												
4	4.5	2	BFC012653	MINI-STAGES 2025	CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	182 163,32 €	81 973,49	45,00 %				100 189,83 €		Auc - Aucun régime d'aide												
<b>Sous-total</b>			1			182 163,32	81 973,49		-	-	-	100 189,83	-													
<b>Nombre de projets présentés :</b>			1			<b>TOTAL</b>	<b>182 163,32</b>	<b>81 973,49</b>		-	-	<b>100 189,83</b>	-													



<b>Projet</b>	BFC012653 - MINI-STAGES 2025
<b>Porteur de projet</b>	13002256900318 - CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
<b>+Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2025 au 30/04/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	182 163,32 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	81 973,49 €
<b>Localisation du projet</b>	43 - Franche-Comté
<b>Localisation du projet</b>	26 - Bourgogne

**Date comité de programmation : 12/12/2025**

**Date décision Président : 12/12/2025**

### **Résumé du projet**

La découverte des métiers est un outil permettant aux jeunes publics (collégiens, lycéens, étudiants) de construire leur projet d'orientation. Elle mobilise l'immersion en entreprise pour éclairer et donner corps à une vision floue de l'environnement professionnel et de ses trajectoires possibles.

Les politiques publiques, conscientes de l'enjeu de rendre chaque jeune acteur de son parcours d'orientation, facilitent les passerelles entre le monde scolaire et professionnel.

Mais, ces portes sur le monde du travail s'ouvrent également en période de vacances scolaires : c'est l'objet du projet « mini-stages ». Ceux-ci s'effectuent donc pendant les vacances scolaires ou hors temps universitaire et offrent l'opportunité aux jeunes collégiens (4ème et 3ème), lycéens ou étudiants, de découvrir un métier, sur une période de 1 à 5 jours. Ils peuvent se réaliser dans tout type de structure à savoir entreprises, administration, association, profession libérale... Il est possible de faire plusieurs mini-stages pendant la même année scolaire et ainsi découvrir des métiers très différents. A noter que le mini-stage ne remplace pas les éventuels stages obligatoires (stages de 3ème ou de seconde) mais qu'il vient en complément.

Ainsi, le jeune pourra, lors de son mini-stage, découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations et évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique.

**Avis du service instructeur :** Favorable

**Motivation de l'instructeur :**

L'opération « mini-stages » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 et à sa priorité 4 "développer l'orientation et l'offre de formation régionale" car elle contribue à l'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers en améliorant l'accès à la formation et à terme à l'emploi qui sont visés à travers l'objectif spécifique 4.5 du programme. Par ailleurs, les objectifs recherchés consistent pour le jeune à découvrir le monde de l'entreprise, enrichir ses représentations des métiers et des organisations, évoluer dans son processus d'orientation (professionnel et scolaire) hors temps pédagogique, se familiariser et vivre au quotidien la réalité du monde professionnel, découvrir un métier en immersion, valider un projet professionnel sur des bases réalistes ou se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage à la suite.

Ainsi, l'opération permet de préparer les jeunes à des choix d'orientation éclairés en facilitant la rencontre avec le monde de l'entreprise.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 18/09/2025 et l'opération se termine le 31/12/2025.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans la région Bourgogne Franche-Comté.

**Éléments financiers :**

- assiette FSE+ : 182 163,32€
- taux d'intervention : 45,00 %
- FSE+ : 81 973,49 €
- total aides publiques : 81 973,49 €
- autofinancement : 100 189,83 €
- Total éligible au FSE+ : 182 163,32€

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 81 973,49 €, représentant un taux de 45,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 182 163,32 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

### Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	81 973,49
<b>Sous-total cofinanceur</b>				45,00	81 973,49
Bénéficiaire				55,00	100 189,83
<b>Coût total éligible</b>					<b>182 163,32</b>

### Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Dépenses directes de personnel	130 116,66
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait de 40% sur dépenses directes de personnel	52 046,66
<b>Coût total du projet</b>		<b>182 163,32</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	2 440
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	2 511
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	2 000